



SM3A
POUR UNE **GOVERNANCE,**
PARTAGÉE



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
ARVE ET AFFLUENTS

Bienvenue

dans la découverte
d'une aventure collective
au service des rivières
et des territoires.

Rivières, torrents et ruisseaux façonnent les paysages et hébergent une biodiversité remarquable. Jour après jour, ces milieux vivants évoluent : l'eau sculpte les berges, déplace galets et sédiments, crée des habitats pour la faune et la flore aquatiques. Mais cette vitalité naturelle peut entrer en tension avec les besoins de sécurité. Chaque aménagement construit pour protéger les personnes et les biens – digue, enrochement – fige un peu plus le cours d'eau, l'empêche de respirer.

À terme, c'est tout l'équilibre qui se rompt : accumulation de matériaux ici, érosion excessive là.

La mission du SM3A s'articule autour de cette équation : comment restaurer et préserver les milieux aquatiques tout en garantissant la sécurité des habitants et des infrastructures ?

En tant qu'élu du bassin versant, vous êtes concerné par ces enjeux qui ne s'arrêtent pas aux frontières communales. **Choisir de rejoindre le SM3A, c'est s'engager dans une gouvernance collective à l'échelle d'un territoire pour agir sur l'eau.**

Les actions du syndicat bénéficient à toutes les communes membres, qui mutualisent ainsi leurs moyens pour des projets qu'aucune ne pourrait réaliser isolément. Face aux défis climatiques et environnementaux actuels, la gestion de l'eau est un enjeu majeur.

Ce guide a été conçu pour vous présenter le SM3A : son fonctionnement, ses missions, ses actions. Peut-être y trouverez-vous l'envie de vous engager à nos côtés.

LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE

Le bassin versant de l'Arve présente un régime hydrologique de type nivo-glaciaire, caractérisé par des hautes eaux liées à la fonte des neiges et des glaciers.

L'Arve draine un réseau dense d'affluents torrentiels - Giffre, Borne, Menoge - qui apportent d'importants volumes d'eau et de sédiments. Ces torrents connaissent des variations brutales de débit et transportent une charge sédimentaire importante, façonnant un système dynamique où l'eau et les matériaux circulent intensément.

Son débit moyen à Genève atteint $80 \text{ m}^3/\text{s}$, avec des pointes à plus de $1000 \text{ m}^3/\text{s}$ (novembre 2023) lors des crues.



Le SM3A en chiffres

437

COURS D'EAU

2600

KM DE COURS D'EAU

2074

KM² DE SUPERFICIE

1371m

ALTITUDE MOYENNE

400 000

HABITANTS

4,5%

DU TERRITOIRE EST DE LA GLACE

PRÉSENTATION DU SM3A

Depuis 1994, le SM3A est chargé de planifier et de mettre en œuvre, à l'échelle du bassin versant de l'Arve, des actions liées à **la prévention des inondations et à la préservation des milieux aquatiques**. Il joue un rôle central dans la politique locale de l'eau en coordonnant les acteurs, en conseillant les partenaires et en conduisant des projets.

Au titre de la compétence **GEMAPI**, il intervient sur un territoire de plus de 2 000 km², de Chamonix au Léman, regroupant 93 communes.

Reconnu comme **EPTB** et exerçant aussi des missions d'**EPAGE**, il est un acteur majeur de la gestion intégrée de l'eau en Haute-Savoie.

Il assure la gouvernance de grands outils stratégiques comme **la SLGRI**, et déploie et anime des programmes opérationnels tels que **le PAPI, le Contrat Eau et Climat ou le Contrat Haute-Savoie Nature**.

Ses missions portent à la fois sur **l'entretien et la restauration des cours d'eau**, la renaturation des berges, la continuité écologique et **la réduction du risque d'inondation** par des aménagements et études hydrauliques.

Son action est soutenue par le produit de la taxe GEMAPI, complétée par des financements publics.

Le SM3A permet de concilier protection de l'environnement, sécurité des populations et développement du territoire alpin.



© Raphaël Oudin

COMPÉTENCE GEMAPI : TOUS SOLIDAIRES !

Depuis 2017, le SM3A exerce la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – sur le bassin versant de l'Arve. Cette gestion repose sur un principe fondamental : la solidarité territoriale, qui reconnaît que l'eau ne connaît pas les frontières communales.

Une logique de bassin versant

L'Arve et ses affluents traversent de nombreuses communes de la vallée, de Chamonix jusqu'à la frontière franco-suisse. Un aménagement réalisé en haute vallée peut protéger les secteurs en aval, tandis qu'une mauvaise gestion peut aggraver les risques pour les communes voisines. Le SM3A impose donc une vision collective pour une gestion cohérente.

Le partage des coûts

Cette solidarité se traduit financièrement par la taxe GEMAPI de 17,50€ par an et par habitant. Elle permet de mutualiser les investissements : protection des berges, zones d'expansion des crues, restauration morphologique. Chaque contribuable participe ainsi à la protection des zones à risque et à la bonne santé des milieux aquatiques, car cette gestion globale profite à l'ensemble du territoire.

Des bénéfices partagés

Au-delà de la prévention des crues, cette approche solidaire améliore la qualité de l'eau, préserve les milieux aquatiques alpins et maintient les continuités écologiques. Les actions menées en amont réduisent l'intensité des crues en aval. Le SM3A incarne une responsabilité collective face aux enjeux alpins et climatiques du bassin de l'Arve.

TRENTE ANS D'HISTOIRE, TROIS PRÉSIDENTES FONDATRICES :

1994

Michel Meylan, fondateur du SM3A, pose les bases d'une coopération intercommunale inédite, dans un territoire alors peu habitué à agir collectivement autour des enjeux liés à l'Arve.

2008

Martial Saddier, amplifie cette dynamique en étendant l'action du SM3A aux affluents de l'Arve, afin de raisonner à l'échelle globale du bassin versant.

2016

Bruno Forel, ouvre une nouvelle ère en instaurant une solidarité de contribution à l'échelle du bassin versant, après qu'il a permis au SM3A de devenir autorité GEMAPI.

NOS MISSIONS

PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Depuis sa création, le SM3A consacre une part importante de son activité à la prévention des risques d'inondation. Sur le bassin versant de l'Arve, les crues surviennent de manière généralement rapide, difficilement prévisibles et présentent parfois un caractère torrentiel.

Un bassin versant exposé au risque d'inondation

L'amélioration de la protection contre les crues repose sur la création ou la sécurisation d'ouvrages, leur suivi et leur gestion, le renforcement des systèmes d'alerte et la réduction de la vulnérabilité. Parallèlement, le syndicat œuvre à l'amélioration du fonctionnement morphologique des cours d'eau, permettant ainsi de diminuer le pic de crue.

Plus de 50 000 personnes sont concernées par le risque d'inondation sur le bassin versant de l'Arve. Le SM3A assure la prévention de ce risque pour le compte des communautés de communes et d'agglomération du territoire.

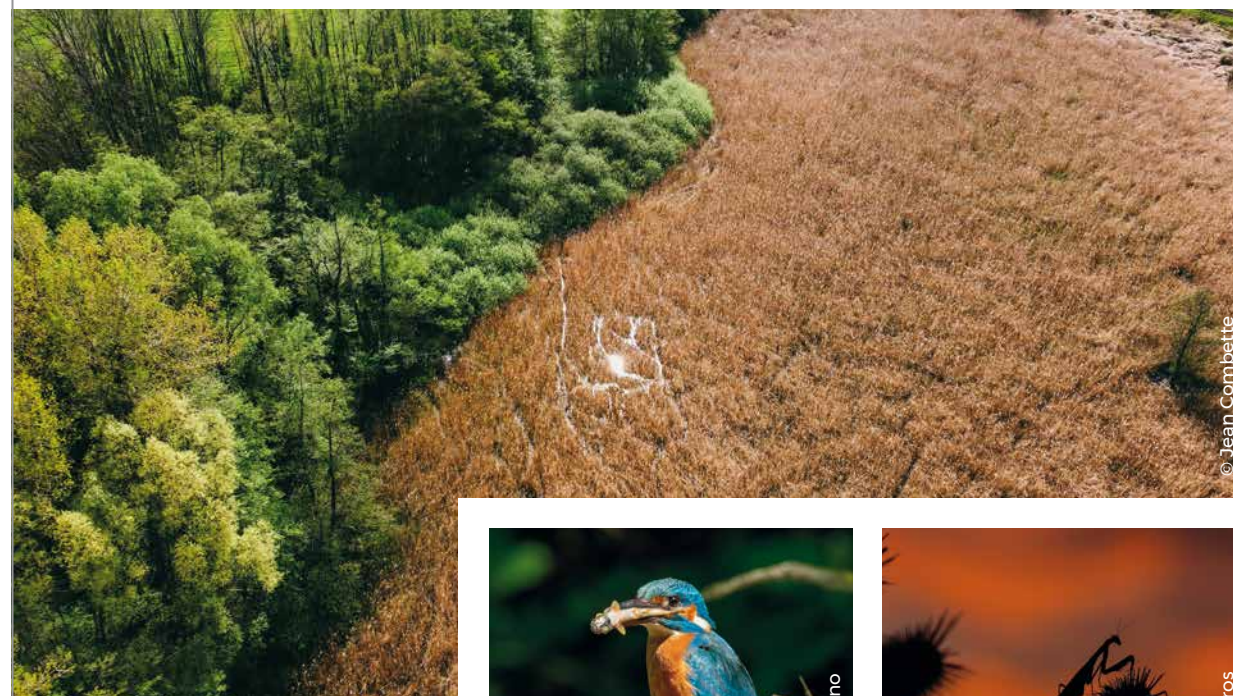
Le SM3A met en œuvre les 55 actions du PAPI pour un montant global de 71 millions d'euros, dont des opérations structurantes pour le territoire (digues de Bonneville ou de Magland).

Il entretient et gère une cinquantaine d'ouvrages (digues, systèmes d'endiguement, plage de dépôt...) et les surveille en crue.

Le syndicat promeut des dispositifs de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable (logements, entreprises de moins de 20 salariés, bâtiments publics). Il développe la culture du risque par des actions de sensibilisation.



© SM3A



© Jean Combette



© David Carpano

Martin pêcheur - Arenthon



© Magalie Legros

Mante religieuse - Bonneville

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une bonne gestion des milieux aquatiques est essentielle pour préserver les services rendus par les écosystèmes naturels. Dans chacun de ses projets, le SM3A veille à respecter l'équilibre fragile entre les aménagements réalisés et la faune et la flore du territoire.

La gestion des milieux aquatiques, un enjeu primordial

Les cours d'eau sont des écosystèmes vivants et dynamiques en constante évolution. Pour pérenniser ses activités et se protéger des inondations, l'être humain a mis en place des mesures de protection (digues, enrochement des berges, recalibrage, extraction de sédiments) qui ont parfois entraîné de graves perturbations de ces milieux.

Le SM3A adopte un mode de gestion visant à restaurer des rivières vivantes et moins perturbées, sources de bénéfices multiples.

La gestion des milieux aquatiques poursuit les objectifs suivants :

- Un meilleur fonctionnement hydraulique des rivières,
- Une gestion plus harmonieuse du transit sédimentaire,
- Une meilleure prise en compte des zones humides et annexes,
- La préservation des capacités d'épuration de l'eau et du réservoir biologique de ces milieux.
- Redonner de l'espace aux cours d'eau.

LE COMITÉ SYNDICAL

Il se compose de 59 délégués représentant leur collectivité.
Ils sont nommés pour la durée de leur mandat.
Les délégués disposent d'une voix délibérative et se réunissent au moins 4 fois par an pour siéger lors du comité syndical.



- PRESIDENT**
- VICE-PRESIDENTS**
- BUREAU**
Prépare les décisions du comité syndical

COMITÉS DE RIVIÈRES

LA REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DU SM3A EST FIXÉE COMME SUIT :

- Pour les intercommunalités intégralement ou majoritairement comprises dans le périmètre du SM3A : 4 membres délégués + 1 par tranche de 20.000 habitants (pop. DGF) commencée au-delà de 20.000 habitants.
- Pour les intercommunalités concernées par deux ou plusieurs bassins versant distincts et dont la population concernée est minoritaire sur le périmètre du SM3A : 1 membre titulaire + 1 membre délégué supplémentaire à partir de 2 communes ou plus ayant des populations DGF incluses dans le périmètre du SM3A.

SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Le comité syndical du SM3A est composé de délégués désignés par les EPCI membres. Qu'il s'agisse d'un conseiller communautaire, ou de tout autre élu municipal ayant un intérêt particulier pour la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques – que ce soit par ses compétences, ses responsabilités locales ou sa connaissance du terrain –, **la personne déléguée représente l'EPCI qui l'a désignée pour siéger au sein du syndicat.** Elle porte ainsi la voix de l'EPCI auprès du syndicat et, inversement, elle constitue la dépositaire des enjeux du SM3A dans la définition des politiques d'aménagement portées par l'EPCI.

La personne déléguée joue un rôle central d'interface et de représentation. En tant que relais entre le syndicat et son EPCI, elle veille à maintenir un dialogue

continu et constructif, en s'assurant que les orientations du SM3A s'articulent pleinement avec les réalités et les priorités de son territoire. **Elle participe activement à la définition des actions du syndicat, en intégrant les enjeux propres à son EPCI,** et assure en retour la diffusion et la valorisation des décisions du SM3A auprès de sa structure intercommunale.

Au-delà de ce rôle de médiation institutionnelle, la personne déléguée contribue à mettre en place une gouvernance adaptée aux spécificités locales.

Elle constitue également un point de contact privilégié pour l'ensemble du territoire : riverains, usagers, propriétaires fonciers, communes membres, associations et tout autre partenaire concerné par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

EN RÉSUMÉ, LES MISSIONS S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE AXES PRINCIPAUX

- 1. Le dialogue et la coordination :** assurer une communication fluide et régulière entre le SM3A et son EPCI, dans les deux sens.
- 2. La contribution stratégique :** participer à la définition des actions du syndicat en tenant compte des enjeux et des besoins du territoire qu'il représente.
- 3. La représentation et la valorisation :** porter les décisions du SM3A auprès de son EPCI et mettre en lumière les réalisations du syndicat à l'échelle locale.
- 4. L'ancrage territorial :** être un relais de proximité auprès de l'ensemble des acteurs et actrices locaux.

UN DIALOGUE OUVERT

AVEC LE TERRITOIRE

La démocratie territoriale ne se limite pas à l'élection de représentants. Elle se construit aussi dans le dialogue avec celles et ceux qui vivent, travaillent et s'engagent sur le territoire. Habitants, acteurs économiques, associations ou encore spécialistes contribuent, chacun à leur manière, à la vitalité et à la connaissance du territoire. Depuis 2016, le SM3A a fait le choix d'instaurer des espaces de dialogue ouverts à toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

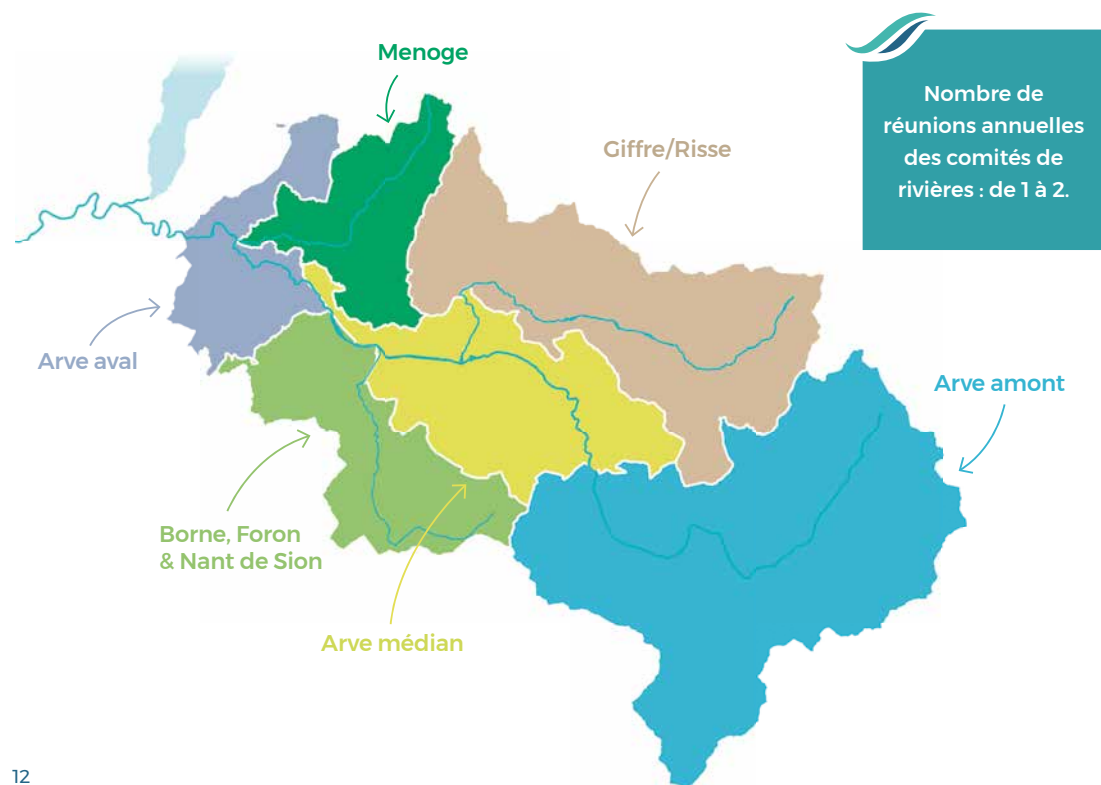
LES COMITÉS DE RIVIÈRES : des instances ouvertes sur le territoire

Les comités de rivières constituent l'un de ces espaces d'échange en réunissant, aux côtés des élus du syndicat, l'ensemble des acteurs concernés par les rivières et les milieux aquatiques qui peuvent y partager leurs observations, leurs expériences et leurs attentes.

Organisés autour des 6 principaux sous-bassins hydrographiques du territoire, ces comités permettent de :

- S'informer sur les projets en cours à proximité de chez soi,
- Exprimer son point de vue sur les dossiers soumis à débat,
- Contribuer à la programmation des actions à mener.

Grâce à une volonté politique affirmée, le SM3A favorise l'engagement citoyen et la co-construction des politiques publiques de l'eau.



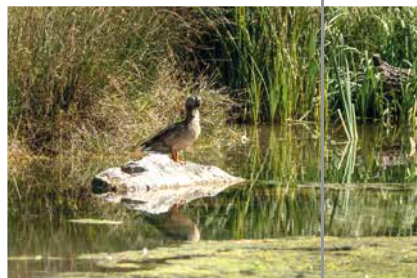
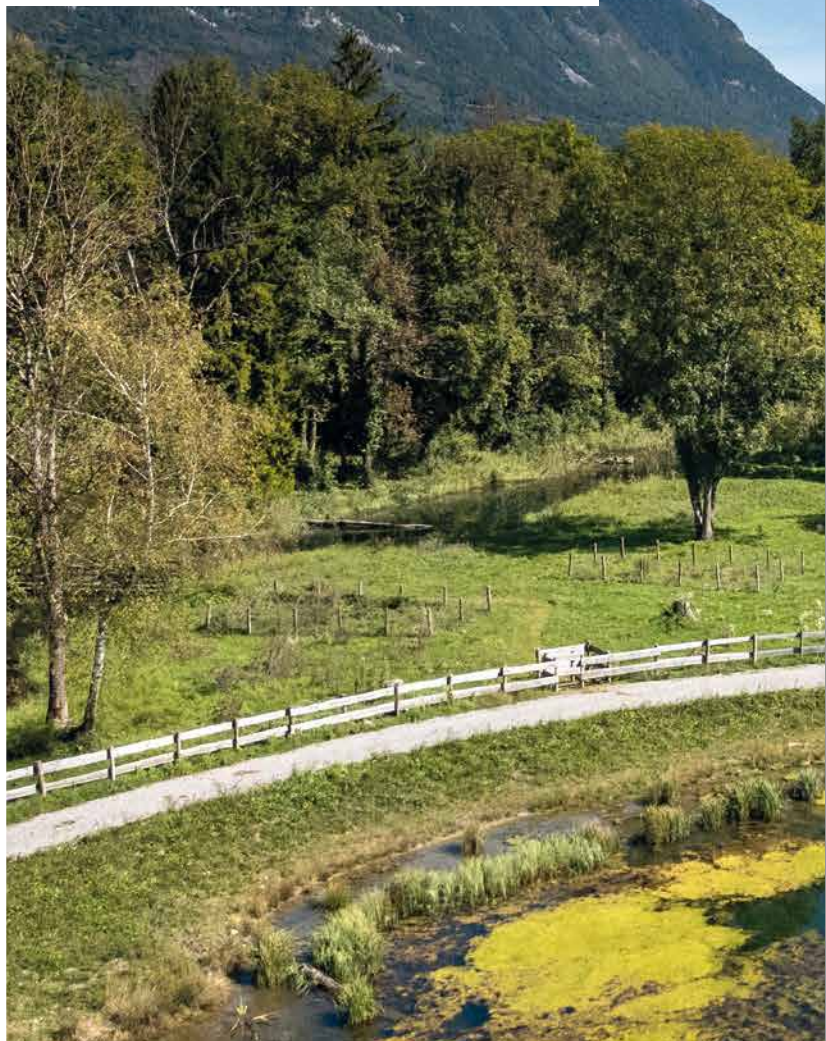
LE JARDIN DE DÉCOUVERTES DES MILIEUX AQUATIQUES

UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE

Historiquement dédié à la pisciculture et à la pêche, le site du siège du SM3A a progressivement évolué vers un projet d'intérêt général : faire découvrir les milieux aquatiques et la végétation du territoire au plus grand nombre.

Partant du constat que l'on protège mieux ce que l'on connaît, le SM3A a souhaité centraliser sur son foncier un lieu de sensibilisation concret, vivant et accessible, capable de présenter à la fois les richesses naturelles du territoire et les missions portées par le syndicat.

Le jardin offre un espace d'observation et d'apprentissage, où la nature devient le support d'une pédagogie active et engagée.



Un parcours immersif au fil de l'eau

Sur huit hectares, le visiteur est invité à cheminer à travers une mosaïque de milieux reconstituée grandeur nature : mares, prairies humides, étangs renaturés, berges végétalisées, verger conservatoire et séquences botaniques retracent la diversité des écosystèmes de la vallée de l'Arve, de la source alpine jusqu'à la confluence avec le Rhône. Le parcours trouve son point d'orgue dans 7 bassins pédagogiques, où les visiteurs peuvent observer les principales espèces piscicoles du territoire, réparties selon leur habitat naturel, de la truite de tête de bassin jusqu'aux poissons de plaine.

Un démonstrateur vivant, animé au quotidien

Au-delà de la dimension pédagogique, le jardin contribue directement à la biodiversité locale par la création de milieux favorables aux amphibiens, oiseaux et insectes.

Un jardin qui incarne la vocation du SM3A : faire du territoire un espace de cohabitation harmonieuse entre l'humain et la nature, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Pour en savoir plus sur les animations du jardin, vous pouvez contacter Paysalp : www.paysalp.fr

DES ACTIONS CONCRÈTES

POUR PROTÉGER LES RIVIÈRES ET LE TERRITOIRE

COMMENT LES DÉCISIONS SONT-ELLES PRISES ?

Les personnes élues au sein du SM3A choisissent les actions à réaliser sur le territoire.

Ces projets doivent être :

- **Justifiés** : expliquer pourquoi ils sont nécessaires.
- **Planifiés** : organisés dans des programmes pluriannuels ou des contrats.
- **Validés** : approuvés par l'État comme étant d'intérêt général.

UN CADRE STRICT POUR PROTÉGER NOS COURS D'EAU

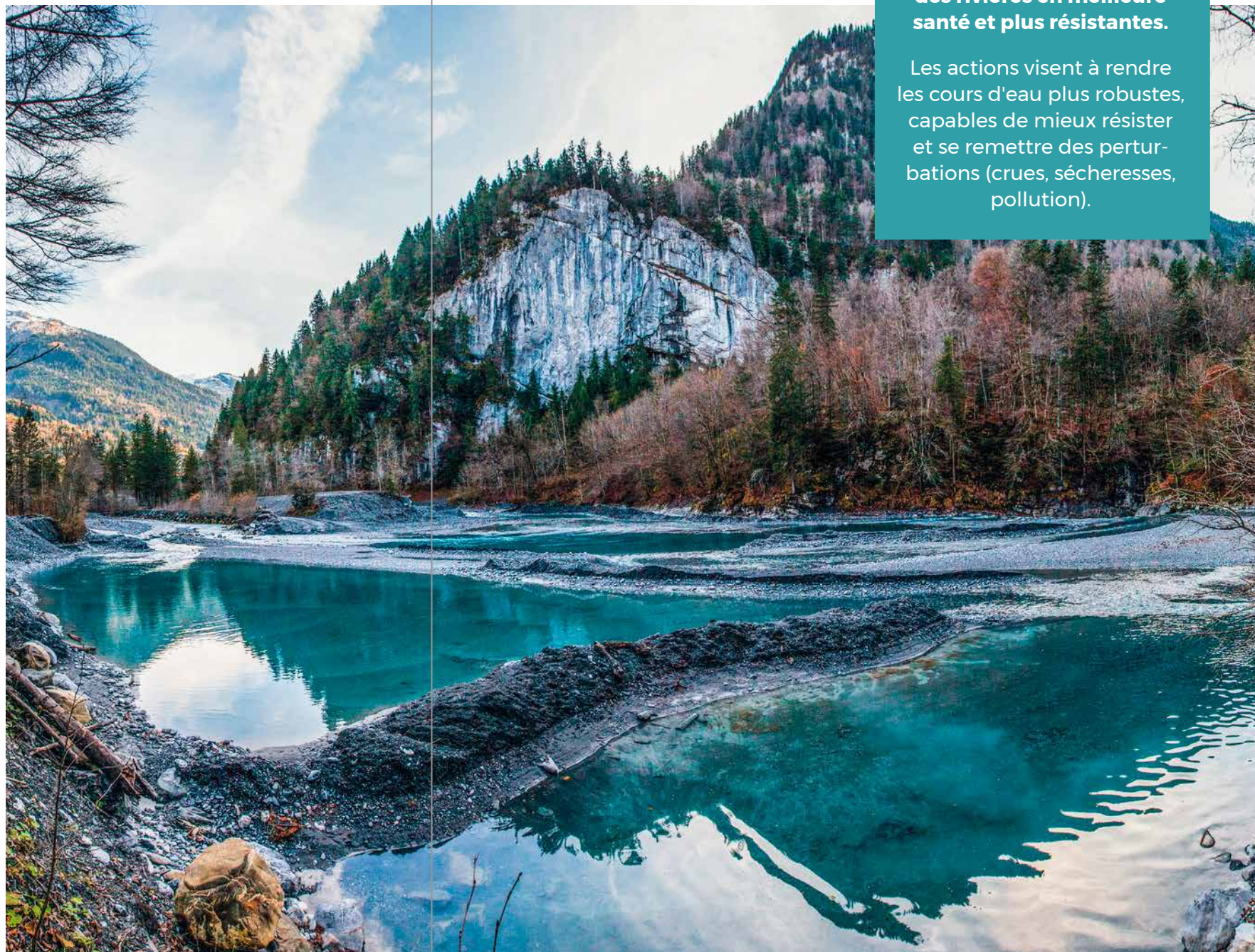
Le SM3A doit respecter des règles précises avant d'intervenir :

1. Une autorisation obligatoire :

Dès qu'on touche au lit d'une rivière, on peut modifier son fonctionnement ou affecter ses usages. C'est pourquoi la majorité des travaux nécessitent une autorisation de l'État, selon leur importance.

2. La preuve de l'intérêt général :

Le syndicat ne peut agir que si cela profite à tout le monde ou en cas d'urgence. Il doit obtenir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) après une enquête publique où chacun peut donner son avis. La DIG est également un élément qui permet au SM3A d'intervenir sur le foncier privé.



Objectif :
des rivières en meilleure santé et plus résistantes.

Les actions visent à rendre les cours d'eau plus robustes, capables de mieux résister et se remettre des perturbations (crues, sécheresses, pollution).

DES ACTIONS CONCRÈTES

POUR PROTÉGER LES RIVIÈRES ET LE TERRITOIRE

LES PRINCIPAUX TYPES D'INTERVENTIONS :



Renaturer le lit et le tracé de la rivière

Redonner à la rivière un profil naturel en recréant des méandres et en diversifiant le fond du cours d'eau (cailloux, zones profondes et peu profondes). Ces interventions permettent à la rivière de mieux fonctionner : freiner les crues, améliorer la qualité de l'eau et favoriser la biodiversité aquatique.

Rétablir la continuité écologique

Supprimer ou aménager les obstacles qui bloquent la circulation des poissons et des sédiments le long des cours d'eau, afin de permettre aux espèces de se déplacer librement et aux rivières de retrouver une dynamique naturelle.



Redonner de l'espace aux cours d'eau

Elargir les zones où la rivière peut s'exprimer librement : reculer les digues, restaurer les zones humides et les annexes hydrauliques adjacentes, afin de réduire les crues et offrir des habitats à la faune et la flore.



Entretenir la végétation des berges

Gérer les arbres et plantes le long des rivières pour maintenir leur rôle (filtration, habitat, stabilisation des berges), notamment dans les zones sensibles.

Protéger et restaurer les zones humides

Identifier, préserver et restaurer ces espaces précieux qui filtrent l'eau, régulent les crues et sécheresses, et abritent une biodiversité riche.



Prévenir les inondations

Repérer les zones à risque, préserver les espaces où l'eau peut s'étaler en cas de crue, créer des élargissements, ralentir les écoulements pour mieux anticiper et limiter les dégâts, et construire des ouvrages de protection.

UNE ÉQUIPE

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'équipe du SM3A réunit une quarantaine de personnes aux compétences complémentaires, permettant de relever les défis de la gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Arve. Organisé en pôles, le syndicat valorise les expertises tout en restant proche des territoires.

Le pôle prévention des risques d'inondation rassemble des spécialistes en hydraulique et hydrologie qui élaborent des stratégies de protection et conçoivent des ouvrages adaptés aux secteurs exposés.

Le pôle opérationnel s'appuie sur des personnes de terrain qui assurent la surveillance des cours d'eau, les interventions d'entretien et la gestion des urgences, garantissant la qualité de la relation avec les membres.

Le pôle gestion des milieux aquatiques réunit des spécialistes qui pilotent les projets de restauration écologique, conciliant préservation de la biodiversité et usages du territoire.

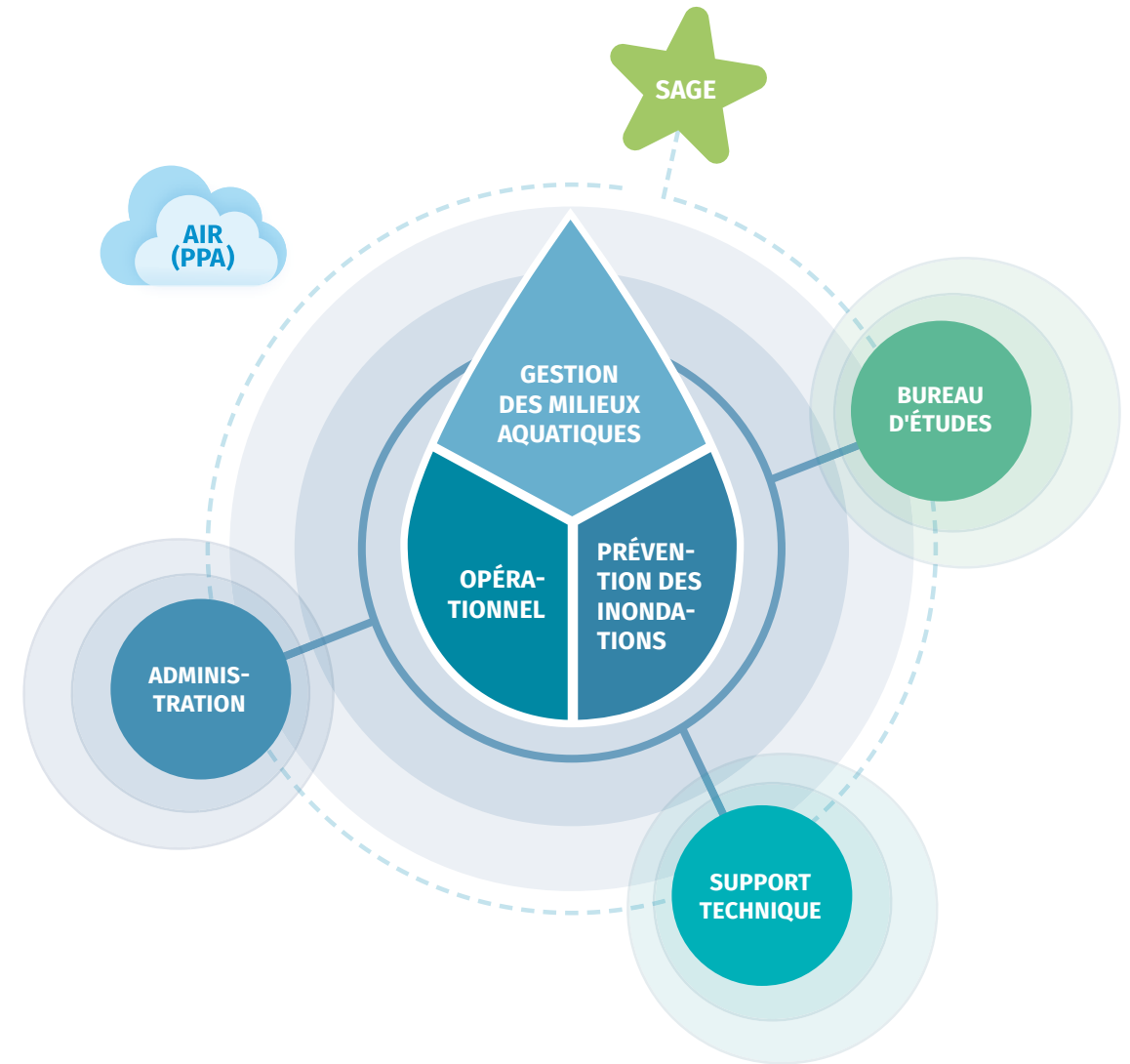


L'équipe partage un engagement commun pour la préservation de l'eau et la protection du territoire, force essentielle du SM3A dans sa mission de gestion durable du bassin versant de l'Arve.



ORGANISATION

DES SERVICES



44
ÂGE MOYEN

55%
FEMMES

45%
HOMMES

LE SAGE



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Pour en savoir plus :
www.sage-arve.fr

Outil de planification doté d'une portée juridique et réglementaire, le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – est un document qui fixe les règles et les objectifs pour une gestion globale, équilibrée et durable de l'eau dans le bassin versant, sur les thématiques suivantes : quantité et qualité des ressources en eau, nappes stratégiques, milieux aquatiques, risques et eaux pluviales. Il identifie des actions à mener, propose des modes de gestion vertueux, et édicte certaines règles applicables aux documents d'urbanisme, aux activités et aux travaux affectant les milieux aquatiques.

Le suivi de sa mise en œuvre est assuré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), parlement de l'eau de 93 membres regroupant les différents acteurs :

- 48 élus
- 28 représentants des usagers
- 14 représentants de l'Etat
- 3 représentants de la Suisse

Elle est consultée sur les projets structurants du territoire et les documents d'urbanisme.

La CLE a désigné le SM3A comme structure porteuse de l'animation technique et administrative. A ce titre, le syndicat met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines actions (études, communication...).



LE SM3A ET LA POLITIQUE DE L'AIR

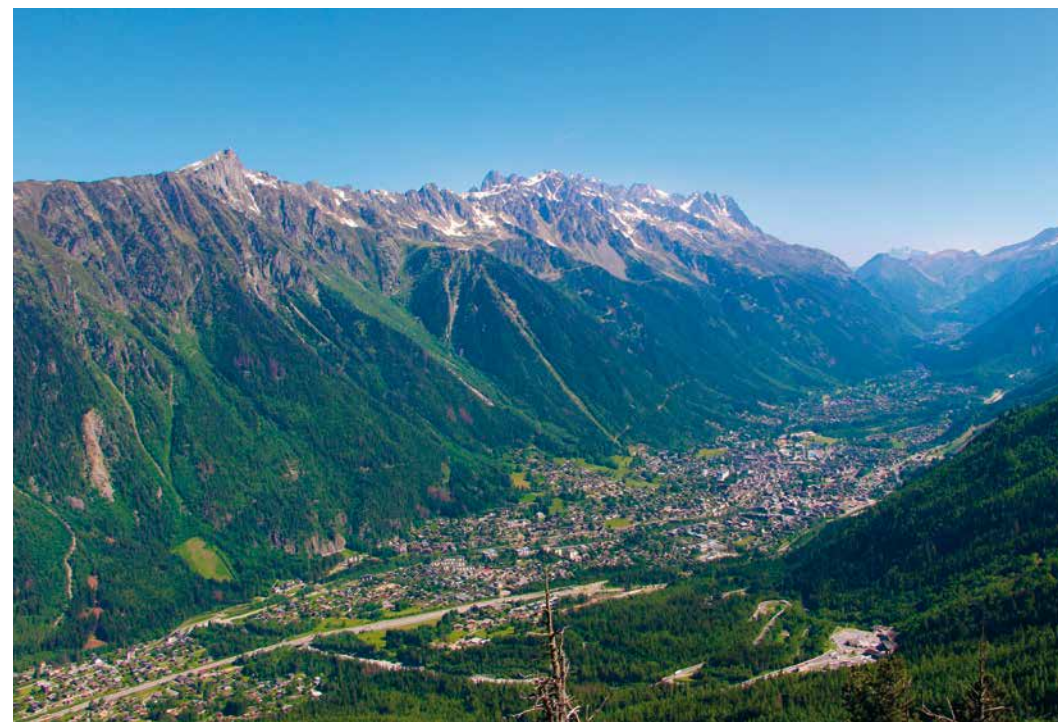


Pour en savoir plus :
www.ppa-arve.fr

En tant qu'acteur clé dans la qualité de l'eau, le SM3A est également partie prenante dans les politiques mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, notamment avec la coordination du Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA), ainsi que la gestion et l'animation du Fonds Air Bois.

Coordination du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve :

Au regard des missions de protection de la qualité de l'eau et d'entretien des cours d'eau, et en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin couvrant dans son périmètre les communes du périmètre PPA, **le SM3A a été désigné comme la structure territoriale la plus adaptée pour le portage et le déploiement efficient de l'opération.**



LES PARTENAIRES DU SM3A

La gestion de l'eau représente un défi complexe en raison de la multiplicité des acteurs impliqués. Une gestion cohérente du bassin versant nécessite donc impérativement la mise en place de partenariats et d'une concertation efficace. Dans cette optique, le SM3A s'engage à mobiliser l'ensemble des parties prenantes, du niveau européen jusqu'à l'échelon local. Le syndicat développe ainsi des collaborations solides avec les institutions, les organismes financeurs et les partenaires techniques.



L'Etat apporte son soutien financier aux actions du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et aux équipes chargées de sa mise en œuvre. Il pilote également d'autres initiatives telles que l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI).



La région Auvergne-Rhône-Alpes est un partenaire du SM3A pour mettre en œuvre des actions sur le territoire grâce à un accompagnement financier, tant sur les volets des milieux aquatiques que sur ceux des problématiques de qualité de l'air.



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un organisme public d'Etat dédié à la préservation des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques. Elle collecte les redevances sur l'eau versées par l'ensemble des usagers et redistribue ces fonds au SM3A en fonction des orientations définies dans son 12ème programme d'intervention 2025-2030.



Le Département de la Haute-Savoie, en tant que chef de file de l'animation territoriale en matière de protection et de gestion des espaces naturels, a mis en place une politique volontariste de préservation des milieux naturels. Sa collaboration avec le SM3A s'inscrit dans la durée : déjà signataire et principal financeur du contrat de rivière Arve, le Département est désormais le partenaire privilégié du syndicat pour la réalisation du Contrat Haute-Savoie Nature.

Le SM3A a également développé des partenariats étroits avec les collectivités du territoire et les institutions à l'échelle transfrontalière et européenne.

- **L'Union européenne à travers le FEDER**
- **La République et canton de Genève**
- **Les 93 communes du bassin versant de l'Arve**

Enfin, le SM3A entretient des liens étroits avec le tissu associatif et les acteurs économiques du bassin versant de l'Arve (Fédération de pêche de Haute-Savoie, AAPPMA locales, fédération de chasse, chambre d'agriculture, pratiquants de sports d'eau vive, etc.). Le partenariat avec l'ensemble de ces structures (liste non exhaustive) permet une prise en compte optimale des aspects environnementaux au sein des projets réalisés.



Glossaire

Alluvions, transport solide : éléments minéraux de toutes tailles arrachées aux versants puis transportés en aval par l'eau et formant un "matelas alluvial" continu et souvent peu épais. Les alluvions fines sont transportées en suspension et en très grandes quantités. Les alluvions plus grossières sont transportées très irrégulièrement, car leur déplacement nécessite des débits plus importants. La dimension des alluvions grossières présentes à un endroit particulier correspond normalement à un équilibre obtenu progressivement entre les débits du cours d'eau et la pente de la vallée.

Atterrissement (banc) : accumulation de matériaux graveleux (sable, graviers...) plus ou moins végétalisée, dans ou à proximité du lit mouillé du cours d'eau. Sa formation est due à une diminution localisée de la vitesse du courant (élargissement du lit, pente, obstacle...).

Bassin versant : surface d'alimentation d'un cours d'eau. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte de toutes les eaux qui rejoignent un même exutoire. Ses limites sont les lignes de crête, c'est à dire les reliefs qui le bordent.

Capacité hydraulique : quantité maximale d'eau que le lit est capable de supporter sans débordement.

Continuité écologique : Désigne la connectivité des habitats naturels, permettant aux espèces animales de se déplacer, de se reproduire et d'interagir au sein de leur environnement.

Chenal : se dit lorsque le lit d'une rivière s'encaisse, se resserre et devient rectiligne. La chenalisation d'un cours d'eau aggrave l'impact des crues en augmentant les vitesses d'écoulements.

Crue centennale : crue ayant 1 chance sur 100 d'être atteinte chaque année. Une personne de 80 ans a 1 chance sur 2 d'avoir connu une crue centennale au cours de sa vie.

Curage : enlèvement mécanique depuis la berge des sédiments accumulés dans le lit d'un cours d'eau. Pratique fréquente, elle est désormais beaucoup plus rare et limitée à la protection des enjeux. Les actions de curage sont aujourd'hui strictement encadrées par la réglementation.

DIG - Déclaration d'Intérêt Général : validée par arrêté préfectoral, la DIG permet à une personne publique d'investir de l'argent public sur des terrains privés au nom de l'intérêt général.

DUP - Déclaration d'Utilité Publique : acte administratif permettant à l'État, ou à une collectivité, après une procédure de consultation de la population, de mener un projet d'aménagement du territoire et, le cas échéant, d'avoir recours à l'expropriation.

Embâcle : accumulation de débris naturels (troncs, branches) dans le lit d'un cours d'eau.

Erosion : les milieux aquatiques subissent une érosion naturelle qui emporte les sols et les roches qui les composent sous l'effet du vent, de l'écoulement de l'eau et de la gravité. Fonctionnement naturel des milieux, l'érosion façonne et fait évoluer les paysages. Ce phénomène est susceptible d'être accentué fortement par les activités humaines et les aménagements.

Espèce envahissante : Espèce exotique dont la population se maintient ou accroît son aire d'implantation en perturbant le fonctionnement des écosystèmes ou en nuisant aux espèces autochtones.

EPAGE - Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux : syndicat mixte qui a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle d'actions «milieux aquatiques» et «prévention des inondations» (GEMAPI).

EPTB - Etablissement Public Territorial de Bassin : pour pallier à l'absence de maître d'ouvrage à l'échelle du bassin versant, les collectivités (Départements, Régions, Groupement de communes et communes) se sont associées pour régler les problèmes spécifiques à leur bassin versant. Ces établissements publics de coopération de collectivités territoriales, aujourd'hui regroupés sous l'appellation EPTB agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteur opérationnel. Ce sont des acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous bassins. Ils font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat de leur mandat et de leur périmètre d'intervention.

Etiage : niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

Eutrophisation : détérioration d'un écosystème aquatique par la prolifération de certains végétaux.

Frayère : lieu de reproduction des poissons et des amphibiens. Les œufs sont déposés dans les graviers ou sur la végétation aquatique en fonction des espèces.

GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : moyens d'aménager les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Hélophyte : plante semi-aquatique dont les feuilles et les fleurs sont émergées au moins en partie. La plante hélophyte pousse sur les rives ou le fond des milieux aquatiques, lorsque la hauteur d'eau est suffisamment faible et que le fond et le faible courant permettent la fixation des racines.

Hydromorphologie : étude de la morphologie des cours d'eau et plus particulièrement, des évolutions dans l'espace et le temps de ses caractéristiques morphologiques (pente, largeur, altitude, sinuosité, granulométrie, etc.)

Incision du lit : creusement du lit en profondeur

Inféodée (espèce) : une espèce inféodée à un organisme ou à un milieu est une espèce qui est liée très fortement à cet organisme ou ce milieu et qui peut difficilement vivre sans celui-ci.

Milieu aquatique : écosystème où l'eau constitue l'élément dominant et permanent, abritant des organismes principalement aquatiques. Peut être d'eau douce (lacs, rivières, étangs) ou salée (océans, mers).

Milieu humide (ou zone humide) : écosystème de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, caractérisé par la présence temporaire ou permanente d'eau (en surface ou dans le sol) et par une végétation adaptée à ces conditions d'humidité (plantes hydrophiles). Ex : marais, tourbières, mangroves, prairies inondables.

Nappe alluviale : nappes d'eau qui circulent à faible profondeur. En période de crue, une partie de l'eau s'infiltrera pour recharger la nappe et au contraire en période de sécheresse, la nappe permettra de soutenir le débit dans les cours d'eau.

Plant : plant forestier destiné à renforcer la résistance de la berge par un enracinement plus rapide.

Plançon : branche d'osier, de saule ou de peu-

plier, que l'on détache de l'arbre et que l'on repique en terre comme bouture.

Plante pionnière / espèce pionnière : espèce capable de coloniser un milieu très pauvre (voire dépourvu) en matière organique et aux conditions du sol et climatiques difficiles. Les espèces pionnières sont les premiers organismes à coloniser un milieu dépourvu de vie ou un milieu qui vient de souffrir une perturbation (inondation par exemple). Elles modifieront le milieu et créeront des conditions favorables à l'apparition et survie d'autres espèces plus exigeantes.

Renaturation : ensemble des actions visant à restaurer le fonctionnement naturel d'un cours d'eau et de ses berges, après des modifications d'origine humaine. Ces interventions cherchent à retrouver la dynamique naturelle du cours d'eau : méandres, diversité des écoulements, végétation riveraine, continuité écologique, permettant ainsi le retour de la biodiversité et des services écosystémiques associés.

Ripisylve : formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau et notamment sur les berges. Elles sont constituées d'espèces particulières du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes, érables, charmes, chênes pédonculés, peuplier noir).

Sédiments : matériaux (sables, graviers) transportés par le cours d'eau. Par le jeu des phénomènes d'érosions et de dépôts (bancs ou atterrissements) ils contribuent à diversifier la morphologie du lit, facteur déterminant pour la vie aquatique et le bon fonctionnement de la rivière en crue.

SLGRI - Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation : outil opérationnel qui traduit, à l'échelle locale, la politique nationale et européenne de prévention des inondations sur les territoires les plus exposés.

Zone d'expansion des crues : zone de débordement naturel de la rivière lorsqu'elle est en crue. Ces zones sont en principe en pente assez douce, où la vallée est plus évasée et où l'eau peut s'étaler et ralentir sa vitesse. Leur suppression a des conséquences immédiates sur l'aggravation des crues dans les zones situées plus en aval.



300 CHEMIN DES PRÉS MOULIN
74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY
04 50 25 60 14
sm3a@sm3a.com

www.sm3a.com

